

REPONSES A QUELQUES QUESTIONS FREQUEMMENT POSEES – mise à jour septembre 2012

? Les grands principes d'une AMAP ?

- Les amapiens s'abonnent à une part de récolte pendant une période donnée
- Le préfinancement sécurise la trésorerie du maraîcher
- Le maraîcher écoule toute sa récolte auprès des amapiens sans perte ni frais de distribution
- Le maraîcher bénéficie d'aides ponctuelles de ses amapiens

? A quoi correspondent tous ces noms: Paniers de Longpont, AMAP des Douvières, AMAP des Prés Neufs ?

- Paniers de Longpont (créé en 2009) : c'est l'association qui encadre l'action des deux AMAP existantes. Il faut être adhérent de l'association pour s'inscrire dans une des deux AMAP.
- AMAP des Douvières – 1^{ère} AMAP de Longpont créée en mars 2010 autour d'Eric Chatelet – 97 familles – distribution le samedi de 10h30 à 12h – située 8, chemin des Douvières - Longpont
- AMAP des Prés Neufs – 2^{ème} AMAP de Longpont créée en mars 2012 autour d'Erwan Humbert – plus de 90 familles – la distribution démarrera en octobre 2012 le mercredi de 18h30 à 20h – située à l'angle de la rue de Villiers et du chemin des Mascadées à Longpont

? « Panier » ou « part de récolte » ?

- On parle plutôt de « part de récolte » que de « panier » pour illustrer le fait que le maraîcher écoule toute sa récolte avec ses amapiens

? Le prix de la part de récolte ?

- Calculé en fonction des coûts réels de production et pour garantir un revenu juste au paysan. Aujourd'hui (au 10 septembre 2012) de 22,30€ aux Douvières et 24,50€ aux Prés Neufs, mais ces tarifs peuvent être ajustés d'une saison sur l'autre. La « demi-part de récolte » est actuellement la moitié de ce prix, sauf aux Prés Neufs où le prix de la « demi-part » varie actuellement entre 12,25€ et 14€ selon les modalités de partage.

? Quelle quantité représente une part de récolte ?

- Il est en principe prévu pour satisfaire les besoins d'une famille de 4 personnes, sachant que ceci est très relatif.
- Certaines familles d'une ou deux personnes ou qui ont peu l'habitude (ou le temps) de préparer et de cuisiner les légumes préfèrent une demi-part. A contrario, quelques familles trouvent qu'elles n'ont pas assez de légumes dans leur panier. En pratique, aux Douvières, cela représentait l'an dernier de 6 à 14 produits différents chaque semaine, pour un poids de 5 à 15kg selon les saisons.

? Peut-on choisir les légumes ?

- C'est le producteur qui compose les paniers en fonction de ses cultures du moment. L'AMAP met en place des caisses d'échange pour permettre à ceux qui n'aiment pas certains légumes de les laisser pour d'autres et de ne surtout pas les jeter.

? Peut-on venir avec les enfants au jardin ?

- Oui, c'est même dans le principe : venir participer quand on le peut, pour mieux connaître et comprendre le travail et les difficultés du métier

? Que faut-il faire pour recevoir une part de récolte ?

- Adhérer à l'Association. Quand des places sont disponibles, elles sont proposées aux adhérents par ordre chronologique d'adhésion, sans besoin d'autres formalités. Les adhérents peuvent

choisir de saisir cette opportunité et de signer un contrat avec le paysan, ou d'attendre qu'une place se libère dans l'autre AMAP.

? Pourquoi faut-il adhérer à l'Association ?

- C'est elle qui gère la liste d'attente et qui apporte un soutien permanent aux Amap. Il y a un accord entre les paysans et l'Association pour fonctionner de cette manière. L'adhésion représente un soutien à notre projet et à nos objectifs (promotion et encadrement des AMAP).

? Reste-t-il de la place (au 10 septembre 2012) ?

- Non, plus actuellement (au 10 septembre 2012). Nous avons beaucoup communiqué au printemps et en été 2012 car nous ne pouvions nous permettre de ne pas avoir le nombre de contrats requis pour la nouvelle AMAP qui distribuera ses premières parts de récolte en octobre 2012 => cette communication a stimulé la demande qui s'est accélérée en août
- Tous les contrats de l'AMAP des Prés Neufs ont été signés jusqu'en décembre 2013.
- En fin d'année 2012, quelques places se libéreront à l'AMAP des Douvières, à l'occasion du renouvellement des contrats pour 2013, qui démarreront en janvier 2013. MAIS nous ne savons pas encore combien de places seront libérées ET il y a une liste d'attente existante.
- Notre projet s'est révélé extrêmement dynamique depuis 3 ans donc nous ne pouvons exclure des évolutions positives qui permettraient d'accroître le nombre de parts de récolte disponibles...
- MAIS nous ne savons pas dire aujourd'hui (au 10 septembre 2012) quand une famille candidate pourra avoir accès à une part de récolte

? Combien de temps devons-nous attendre ?

- Il est impossible de répondre à cette question. Certains adhérents auront accès à une part de récolte en janvier 2013 mais il faut savoir que dans le pire des cas, l'attente peut durer une année ou davantage.

? Peut-on essayer sur quelques mois ?

- Non, il faut s'engager sur une période qui est habituellement d'un an (sauf pour le démarrage des Prés Neufs où le premier contrat est de 15 mois). Mais on peut adhérer à l'Association et s'inscrire sur la liste de ce que nous appelons les "intermittents". Vous serez contacté par des Amapiens qui souhaitent céder leur part de récolte pendant leur absence (vacances, etc.) et c'est le meilleur moyen d'essayer. Ensuite, vous pourrez décider de vous engager dans la durée avec un contrat d'Amapien pour toute une saison quand l'occasion se présentera.

? Y a-t-il des fruits ?

- Il y a quelques fruits (melon, fraises, rhubarbe). Il y en aura peut-être davantage dans l'avenir mais ce sera dans une deuxième étape de la vie des deux exploitations

? Y a-t-il d'autres produits ?

- Aujourd'hui, un contrat "Fromages de chèvre" est proposé aux Amapiens d'Eric aux Douvières. Pour les Prés Neufs, il est étudié la possibilité de proposer, dès le début, un contrat annexe pour des poulets bio élevés à Bièvres. Tous les 2 sont en distribution mensuelle. Le contrat principal des Amapiens reste le contrat "légumes".

? Est-ce que c'est du bio ?

- La ferme des Douvières est certifiée bio.
- L'AMAP des Prés Neufs est en cours de création et la certification bio demande du temps. Les légumes seront cultivés selon les règles du bio, mais la production ne pourra être appelée "bio" qu'après un certain temps obligatoire

? Quelle différence avec les "paniers primeurs" qui sont proposés aussi sur abonnement ?

- C'est très différent :
 - o Dans une AMAP, vous savez d'où viennent les produits, vous connaissez le paysan, vous pouvez avoir confiance. Les légumes ont été cueillis mûrs, très peu manipulés et pas transportés.
 - o Vous pouvez créer un lien avec la terre proche de chez vous et avec celui qui la cultive.
 - o Nos deux maraichers cultivent des variétés moins adaptées au transport mais bien meilleures !
 - o Les « paniers primeurs » font souvent beaucoup d'achat / revente

? Mon beau-frère a des paniers à 8€ à Carcassonne. Pourquoi les vôtres sont-ils si chers ?

- Ca peut-être une AMAP plus "industrielle", qui vend en gros l'essentiel de sa production et ne propose pas la même diversité ni la même qualité
OU
l'AMAP n'est peut-être pas bio
OU
tout simplement, l'AMAP est peut-être mieux située (au soleil, dans le midi...)
- Or le prix d'un contrat en AMAP est le prix à payer par le consommateur pour avoir une production de qualité à côté de chez soi.
- En Ile de France, tout est plus cher, les terres sont plus difficiles à trouver et à garder, et le climat est moins bon qu'ailleurs.
- Tout ça se retrouve dans l'équilibre financier de la ferme. En tout cas, le paysan présente en toute transparence ses comptes à ses Amapiens, qui peuvent voir qu'il n'abuse pas de leur confiance.

? Je peux acheter plus ou moins cher, même en bio, dans les magasins spécialisés ?

- La qualité n'est peut-être pas la même, car certains magasins font venir leur "bio" de très loin et les font voyager longtemps. Le label "bio" n'est pas toujours synonyme d'écologie, quand il y a beaucoup de transport => beaucoup d'Amapiens sont non seulement soucieux de leur santé, mais aussi de celle de leur planète.

? Où récupère-t-on les légumes ?

- la distribution a lieu à la ferme directement

? Quelles sont les modalités de paiement ?

- on s'engage pour une saison en laissant un nombre de chèques qui seront encaissés chaque mois, chaque trimestre, chaque semestre ou en une seule fois selon votre choix.

? Si je ne peux pas venir récupérer mon panier pour X raisons est-ce que je suis remboursé ?

- Non mais vous pouvez vous arranger pour qu'un amapien en liste d'attente vous rachète votre part de récolte

QUELQUES MESSAGES A PROMOUVOIR

- Attention, il ne s'agit pas que d'un abonnement à un "panier" de légumes. Le prix est le prix à payer pour garder des paysans à côtés de chez nous. Les Amapiens acceptent de prendre ce que le paysan leur fournit et de participer aux distributions. Ils sont conscients des aléas de culture et en partagent les risques (ou les excédents). Ils sont invités à participer à certains travaux.

- C'est un engagement long: le contrat porte sur une saison complète, car un des premiers principes est de garantir un revenu juste pour le paysan tout au long de l'année. Il faut donc évaluer le prix du contrat en AMAP sur la durée de ce contrat. Il y aura des mois plus « fastes » que d'autres.